



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 05 juin 2023

2023 - 072	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 30/05/2023
	Date d'affichage : 30/05/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 05 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, LAHONTAN, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. CONSTANTIN a donné procuration à M. LABAT

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Secrétaire de séance : **Mme LAGRASSE Marie-Laure***

OBJET :

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE BUGLOSE
LOT n°10 – EQUIPEMENT DE RESTAURATION, CLOISONNEMENT ISOTHERME
ENTREPRISE SARRAT - AVENANT N°01**

CONSIDERANT l'appel d'offre et la mise en concurrence des entreprises pour les travaux de restructuration du groupe scolaire de Buglose,

CONSIDERANT que l'entreprise SARRAT a été lauréate sur le lot n°10 et que son offre de prix correspond aux estimations de l'architecte,

CONSIDERANT que des modifications ont été rendues nécessaires par des circonstances imprévues découvertes au cours du chantier

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2194-1 du code de la commande publique « CCP » qui précise « qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire » lorsqu'un des six cas de modification prévus est justifié,

CONSIDERANT que pour les moins-values que le cas n°03 des dispositions peut être avancé comme justification dans le sens où « les modifications ont été rendues nécessaires par des circonstances imprévues découvertes.

CONSIDERANT les explications et justifications explicitées supra,



OUI M. le Maire sur la nécessité de clôturer, en lien avec l'architecte, les opérations de fin de chantier des travaux de restructuration du groupe scolaire de Buglose.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°01 au lot n°10 « équipement de restauration, cloisonnement isotherme » selon le détail ci-après :

Moins-value :

Ferme-portes pour les portes PSIH90LR : 3x60 €	=	- 180.00 € HT
Sur lave-mains LMR :		
Distributeur savons 1 x 17.82 €	=	- 17.82 € HT
Distributeur essuie-mains 1 x 29.16 €	=	- 29.16 € HT
Sur 3 lave-mains LMRM :		
Distributeur savons 3 x 17.82 €	=	- 53.46 € HT
Distributeur essuie-mains 3 x 29.16 €	=	- 87.48 € HT
Miroir 3 x 48.96 €	=	- 146.88 € HT
TOTAL DE L'AVENANT	:	- 514.80 € HT
TVA	:	102.96 €
TTC	:	- 617.76 € TTC

avec l'entreprise SARRAT pour un montant de : **- 617.76 € TTC**

DIT que le montant du marché pour ce lot est porté à **95 315.27 € TTC**

Montant initial du marché : **95 933.03 € TTC**

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 mai 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230502 – DE2023053
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).